

MAIRIE

DE

NIEULLE-SUR-SEUDRE

AR Prefecture

017-211702659-20241118-DM2024_2-BF
Reçu le 21/11/2024

DÉLIBÉRATION

séance du 18 novembre 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le lundi 18 novembre 2024 à 19 h** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 14 - Pouvoirs : 02

Date de Convocation : 08/11/2024

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : M. BOITEL Dominique et M. MANCEAU Michel qui ont donné pouvoir respectivement à M. RENOULEAUD Bruno et à M. SERVENT François.

Secrétaire de séance : M. ANGER Gérard.

Délibération n° D24_05_01

Objet

FINANCES COMMUNALES

Dépenses de personnel communal

Approbation de la Décision Modificative n°2

M. le Maire signale que les crédits votés au Budget Primitif de l'exercice 2024 sont insuffisants pour régler certaines dépenses en matière de personnel communal, en particulier le personnel contractuel, dont les dépenses ont largement augmenté du fait de l'accroissement d'activité du service technique et du recrutement d'un agent supplémentaire par nécessité de service.

Par conséquent, il convient de procéder à un virement de crédits en section de fonctionnement et d'adopter une décision modificative.

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité

- d'adopter, sur l'exercice budgétaire 2024, la décision modificative suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

DÉPENSES DE PERSONNEL

Section de Fonctionnement - Dépenses			Section de Fonctionnement - Recettes		
Chapitre-Article	Nature	Montant	Chapitre-Article	Nature	Montant
012 - 6413	Personnel non titulaire	45 000,00 €			
011 - 60612	Electricité	- 5 000,00 €			
011 - 60633	Fournitures de voirie	- 5 000,00 €			
011 - 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 10 000,00 €			
014 - 65568	Autres contributions	- 25 000,00 €			
TOTAL		- €	TOTAL		- €

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le 21/11/2024.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le 21/11/2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Gérard ANGER

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire